

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du mercredi 03 mars 2021

Date de la convocation: 24/02/2021

Membres en exercice : 12
L'an deux mille vingt-et-un et le trois mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,

Présents : 10
Votants : 10
Présents : Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Sadek BOUBEKEUR, Didier LARDAT, Pascal FLURIN, Noël PEREIRA DA CUNHA, Alexandra FRONTY, Benoît TOULOUZET

Représentés :

Excusés :

Absents : Xavier MACIAS

Secrétaire de séance : Pascal FLURIN

2021_020 - Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURA 2000

Le président rappelle que la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin assure la présidence et l'animation des DOCOB « Gaube Vignemale » et « Pégère Barbat Cambalès ».

Le projet d'animation à mettre en œuvre pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021 est présenté. Ces actions seront menées par l'animateur Natura 2000.

Le coût total de l'animation a été évalué à 22 935,43 € HT pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Dépenses	Montant TTC en €
Prestations de service	6 152,08
Dépenses de rémunération	8 485,25
Frais de déplacements	836,25
Coûts indirects	1 272,76
TOTAL PROJET	16 746,14

Le président propose au conseil syndical de délibérer afin de solliciter un financement de l'Europe et de l'Etat à hauteur de 100% de la dépense estimée.

Sur proposition du président, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, Tarbes

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/03/2021 065-256501321-20210303-2021_020-DE

DECIDE

- de solliciter un financement de l'Europe et de l'Etat à hauteur de 100% de la dépense estimée pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021 d'un montant de 16 746,14 € ;
- d'autoriser le président à signer la convention d'animation ;
- d'autoriser le président à entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/03/2021 065-256501321-20210303-2021_020-DE